



LE PETIT Chaumontellois

Bulletin municipal d'informations # **Juillet 2026** / n°70



Bel été à tous !

■ 3

ÉDITO

■ 4•5•6

RETROSPECTIVE

- Festishow'Montel
- Brocante
- Fête des voisins

■ 7

TRAVAUX

- Abris bus rue Charles Baudelaire
- Travaux de la fosse septique du stade
- Nouveau columbarium
- Travaux de l'église

■ 8•9

ZOOM SUR...

- Collectif RD 316 Chaumontel
- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- Gestion canicule

■ 10

SÉCURITÉ

- Participation citoyenne
- Opération tranquillité vacances
- Règles de bon voisinage
- Rencontre avec le lieutenant IJIGNI

■ 11

ENVIRONNEMENT

- Rappel du règlement local de publicité
- Interdiction des feux d'artifices pour les particuliers
- Nouvelles ruches

■ 12

ENFANCE ET JEUNESSE

- Cérémonie de remise des calculatrices
- Elections CMJC (Conseil Municipal des Jeunes Chaumontellois)
- Sorties ALSH

■ 13

CCAS

- Plan canicule
- Portage de livres
- Sortie à la chocolaterie
- Repas des aînés

■ 14

PATRIMOINE

- " L'eau marque l'histoire de Chaumontel depuis l'origine par l'Ysieux et les sources sur les coteaux "
- Les anciens lavoirs

■ 15

VIE MUNICIPALE

- Changement des horaires d'ouverture de la mairie
- Contact des services municipaux
- Statistiques cartes nationales d'Identité & passeports
- Départ en retraite
- Transport à la demande

■ 16

AGENDA

- Tribunes libres

Bulletin d'informations municipales de Chaumontel

Hôtel de Ville // 01 34 71 03 96

Directeur de la publication // Sylvain Saragosa

Directrice/teur de la rédaction // Service communication

Ont également participé à l'élaboration de ce numéro : Les élus du groupe de communication

Crédit photos // Ville de Chaumontel, Adobe Stock, Freepik

Conception-réalisation // Service Communication // 01 34 71 03 96

Impression // 1500 exemplaires par l'imprimerie BEDU

Dépôt légal à parution

Distribution société Champar



10-31-1300 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org



Chères Chaumontelloises, chers Chaumontellois,

Alors que s'achève cette première partie de l'année et que beaucoup d'entre vous s'apprêtent à profiter de quelques jours de repos bien mérités, je souhaitais revenir sur ces dernières semaines particulièrement intenses pour notre commune.

Nous venons de vivre un épisode de canicule inédit, avec des températures exceptionnelles qui nous ont tous mis à rude épreuve, tout comme l'ensemble des services municipaux. Face à cette situation, nous avons fait un choix : celui de maintenir l'ouverture de nos écoles. Fermer les établissements aurait sans doute été la décision la plus simple. Mais nous avons pensé avant tout aux nombreux parents qui travaillent et qui ne disposaient d'aucune solution de garde.

En concertation permanente avec les directrices des écoles, nous avons invité les familles qui en avaient la possibilité à garder leurs enfants à domicile. Afin de ne pas pénaliser ces parents, la commune a décidé, à titre exceptionnel, d'appliquer une grande souplesse dans la facturation des services de restauration et du périscolaire pour les enfants restés à la maison.

Nous avons mobilisé tous les moyens dont nous disposons. Les ventilateurs et climatiseurs mobiles acquis les années précédentes ont été installés, notamment dans les dortoirs de l'école maternelle et la salle de préparation des repas. Un brumisateur géant a été installé dans la cour afin d'apporter un peu de fraîcheur aux enfants. Les fenêtres ont été ouvertes chaque matin dès 6 heures afin de faire entrer au maximum la fraîcheur dans les bâtiments.

À notre demande et dans l'urgence, une entreprise chaumontelloise est intervenue avec une remarquable réactivité pour occulter la verrière de la cantine ainsi que plusieurs baies vitrées du couloir. Je tiens à remercier très sincèrement Ludovic Tokatlian pour sa disponibilité et son efficacité.

Cette intervention a permis de faire baisser la température d'environ cinq degrés dans ces locaux, améliorant sensiblement le confort des enfants au moment des repas. Je souhaite également remercier Virginie, Stéphane, ainsi que les agents de la restauration pour leur mobilisation quotidienne. Cette chaleur éprouvante a parfois mis nos organismes et notre moral à rude épreuve, mais chacun a répondu présent avec professionnalisme, solidarité et dévouement.

Je tiens également à saluer les directrices des écoles, l'ensemble des enseignants, les agents de la restauration scolaire, du périscolaire, les personnels administratifs qui ont continué d'accueillir le public, ainsi que les services techniques dont les horaires ont été adaptés afin de préserver leur santé tout en assurant la continuité du service public. C'est dans ces moments difficiles que l'on mesure toute la valeur d'une équipe municipale engagée au service de son village. Soyez-en tous chaleureusement remerciés.

J'ai également une pensée toute particulière pour Madame Clotilde Ryckebusch, qui a fait valoir ses droits à la retraite après 27 années passées au service des enfants de Chaumontel. Je tiens à la remercier sincèrement pour son engagement, son professionnalisme et la bienveillance dont elle a toujours fait preuve auprès des petits Chaumontellois et de leurs familles. Je lui souhaite une retraite douce et heureuse, avec désormais davantage de temps pour sa passion des puzzles, qu'elle pourra continuer à assembler avec la même patience et la même minutie que celle qu'elle a mises au service des enfants pendant toutes ces années.

Dans un tout autre registre, notre engagement est également total sur un autre dossier majeur : celui de la RD316. Après plus de douze années de travail, le Département du Val-d'Oise a malheureusement décidé, de manière unilatérale, d'abandonner le projet de requalification de la RD316 et de création de la voie verte porté par le Parc naturel régional Oise-Pays de France et notre commune.

Cette décision entraîne également la perte d'une subvention de l'État de près de 890 000 euros. Nous ne renoncerons pas à défendre la sécurité des usagers. Je vous encourage, si ce n'est pas déjà fait, à signer la pétition afin de soutenir ce combat qui concerne l'avenir de notre territoire.

Heureusement, ces dernières semaines ont également été marquées par de très

beaux moments de convivialité. Notre Fes-tishow'Montel a une nouvelle fois rencontré un formidable succès. Pour cette cinquième édition, la Meute de la Colline a confirmé sa domination en remportant une nouvelle victoire et demeure invaincue depuis le lancement de cette belle aventure.

La Fête de la Musique nous a offert un voyage musical exceptionnel grâce aux hommages rendus à deux groupes mythiques, Santana et Queen. Le temps d'une soirée, nous avons replongé dans l'ambiance de Woodstock en 1969 puis de Wembley en 1986. Malgré une chaleur accablante, le public a répondu présent et les artistes nous ont offert des prestations de très grande qualité. Ces événements illustrent parfaitement l'esprit de convivialité qui anime notre village.

L'été sera également marqué par la poursuite de nos investissements. Vous avez sans doute remarqué l'échafaudage installé sur le pignon est de notre église. Celui-ci fera l'objet d'une restauration complète à la chaux, accompagnée de la réfection des rives de toiture ainsi que des parties hautes des contreforts, afin de préserver durablement notre patrimoine.

À l'école maternelle, la rénovation débute par la salle de motricité : les murs et les menuiseries seront remplacés et une isolation renforcée sera mise en œuvre afin d'améliorer le confort de nos enfants. Comme chaque été, de nombreux travaux d'entretien seront également réalisés dans nos écoles et nos bâtiments communaux, notamment la remise en peinture de plusieurs classes de l'école élémentaire.

À présent, nous préparons activement notre traditionnel bal du 14 juillet, qui sera, j'en suis certain, un nouveau moment de partage et de convivialité à l'occasion de notre fête nationale.

Je souhaite enfin renouveler mes plus sincères remerciements à l'ensemble des élus, mobilisés quotidiennement au service de Chaumontel, ainsi qu'à tous les agents municipaux dont l'engagement, le professionnalisme et le sens du service public permettent à notre commune de continuer à avancer.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, un très bel été, de bonnes vacances pour celles et ceux qui auront la chance d'en profiter et, plus que jamais, prenez soin de vous, de vos proches et de celles et ceux qui vous entourent.

Sylvain Saragosa
Maire de Chaumontel

FESTISH 5^E ÉDITION W-MONTEL

Une 5^e édition haute en couleurs !

Le 23 mai 2026, les jeux intra-village ont une nouvelle fois rencontré un franc succès. Entraînés par la batucada "aux Sources du Groove" depuis les écoles jusqu'à la place de L'intemporelle, petits et grands se sont affrontés sur de nombreuses épreuves intra-village dans une ambiance conviviale, avant une soirée animée par DJ Filipo, clôturée par un feu d'artifice.

Cette année encore 3 équipes représentant les quartiers de Chaumontel se sont affrontées : "les green warriors" (verts), "les spartiates" (bleus) et "la meute de la colline" (rouges). Pour la 3^e fois consécutive, la meute de la colline a remporté le trophée qui sera remis en jeu en 2027 !

La municipalité remercie l'ensemble des associations, bénévoles, participants et partenaires qui ont contribué à la réussite de cette belle journée.





Bravo à la meute de la colline !



La brocante de Chaumontel

La traditionnelle brocante de Chaumontel s'est tenue le 7 juin 2026 dans de très bonnes conditions. Un grand merci à l'association Chaumontel en fête pour son organisation, aux services techniques et élus pour la logistique et sécurisation, aux Mustangs Show'montel pour l'animation, ainsi qu'aux exposants et visiteurs venus nombreux.

Cet événement, désormais bien ancré dans la vie locale, a permis aux nombreux exposants et visiteurs de se rencontrer et a une nouvelle fois contribué à l'animation et au dynamisme de notre commune.



Fête des voisins

Le 29 mai dernier, la Fête des voisins s'est tenue à l'initiative de certains riverains dans une ambiance chaleureuse. Voisins, amis et familles se sont retrouvés autour de moments simples, conviviaux et chaleureux. Ces rencontres ont permis à chacun de partager un repas, quelques gourmandises ou un verre, dans une ambiance détendue et festive.

Cette belle tradition est toujours une excellente occasion d'échanger avec ses voisins et de mieux les connaître, de renforcer les liens de proximité et de faire vivre l'esprit de convivialité qui caractérise notre village.



Travaux rue Charles Baudelaire

Des travaux de rénovation ont été réalisés du 27 avril au 7 mai devant l'abribus de la rue Charles Baudelaire afin de réaménager le trottoir, 20% des abris bus restaient à remettre aux normes pour améliorer la sécurité, l'accessibilité et le confort des usagers, notamment des personnes à mobilité réduite et des utilisateurs des transports en commun.



Travaux de la fosse septique du stade

Les 28 et 29 mai derniers, des travaux d'entretien ont été réalisés au stade de football.

Cette intervention a permis d'effectuer le curage et la vidange de la fosse septique ainsi que le terrassement et son évacuation afin d'installer une fosse toute eaux.

Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche de remise en état et d'amélioration des équipements du stade, contribuant ainsi à offrir des installations plus fiables et fonctionnelles aux utilisateurs.

Travaux columbarium

Le 24 mars, un quatrième columbarium a été installé dans le nouveau cimetière communal afin de répondre aux besoins des familles et d'offrir de nouvelles concessions cinéraires.

Le 22 juin dernier, des gravures ont également été réalisées sur 14 bornes, venant compléter les aménagements du cimetière et assurer une identification claire et harmonieuse des emplacements.

Ces travaux s'inscrivent dans la volonté de la commune de maintenir des équipements adaptés et de qualité au service des habitants.



Travaux de l'église

Les travaux de restauration du pignon de l'église de Chaumontel débutent dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de la commune en faveur de son patrimoine.

Cette intervention permettra de rénover le ravalement de façade qui était fissurée, et d'assurer la pérennité de cet édifice emblématique.



ZOOM SUR...

Collectif RD 316 Chaumontel

Un projet porté depuis plus de 12 ans par la commune et retenu par le département prévoyait la sécurisation de la Départementale par la séparation du type d'usager : une voie verte pour cyclistes et piétons et une requalification de la départementale.

Également retenu en 2021 dans le cadre du programme complémentaire AVELO2, le projet a obtenu une subvention de 890 050 euros.

Cependant, le Département du Val d'Oise revenant sur son engagement et n'ayant pas à ce jour entamé ces travaux, cette subvention a malheureusement été perdue.

Des usagers en colère de cette décision ont décidé de créer le collectif RD 316 Chaumontel afin de faire entendre leurs préoccupations quant à cette décision.

Le 5 juin, afin de sensibiliser le plus grand nombre d'usager, les membres et les sympathisants ont organisé une manifestation médiatisée à l'entrée de Chaumontel à proximité directe des banderoles et épaves de voitures installées sur les ronds-point.

Une pétition en ligne a été créée, exigez votre sécurité : **soutenez le projet en la signant !**



Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Qui doit payer la TEOM ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est due par tous les propriétaires de biens bâtis, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

Si vous êtes locataire, votre propriétaire vous refacture cette taxe à travers les charges dites « récupérables ».

Quand doit-on la payer ?

La TEOM figure sur l'avis de taxe foncière, généralement envoyé à l'automne. Elle est réglée en même temps que la taxe foncière ou répartie sur l'année si vous avez opté pour la mensualisation.

Comment est-elle calculée ?

La TEOM est calculée à partir de la valeur locative cadastrale de votre logement (la valeur estimée du loyer annuel du bien) à laquelle est appliqué un taux voté chaque année.

Sur notre territoire, c'est la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France qui perçoit cette taxe afin de financer la collecte et le traitement des déchets ménagers. La TEOM est ensuite reversée au SIGIDURS pour assurer le fonctionnement du service public des déchets.

Pourquoi le taux évolue-t-il d'une année à l'autre ?

Le taux de la TEOM est voté chaque année afin de couvrir le coût réel du service. Il a été fixé à 7,29 % en 2022, 7,02 % en 2023, 7,01 % en 2024, 7,62 % en 2025 et 7,12 % en 2026.

Ces variations s'expliquent principalement par l'évolution des coûts de collecte et de traitement des déchets, ainsi que par les performances de tri des communes.

Pourquoi le tri a-t-il un impact sur la TEOM ?

Pour les communes de l'ancien périmètre de la Communauté de Communes du Pays de France, le montant de la TEOM dépend aussi des performances en matière de tri sélectif : le verre, le carton, le papier, les emballages plastiques et les métaux sont revendus après recyclage.

Plus les habitants trient correctement, plus ces recettes permettent de réduire le coût du service et de limiter, voire de diminuer, le taux de la TEOM.


$$\text{TEOM (actuelle)} = \text{Base de la taxe foncière} \times \text{Taux fixé par la collectivité}$$

La municipalité mobilisée pour la gestion de la canicule

Face à l'épisode caniculaire exceptionnel qui a marqué le mois de juin, la commune s'est pleinement mobilisée afin de garantir la sécurité et le bien-être des Chaumontellois, avec une attention particulière portée aux enfants et aux personnes les plus vulnérables. Fermer l'école aurait été la décision la plus facile à prendre.

Cependant, nous avons pensé aux parents qui travaillent et qui n'avaient pas la possibilité de faire garder leurs enfants.

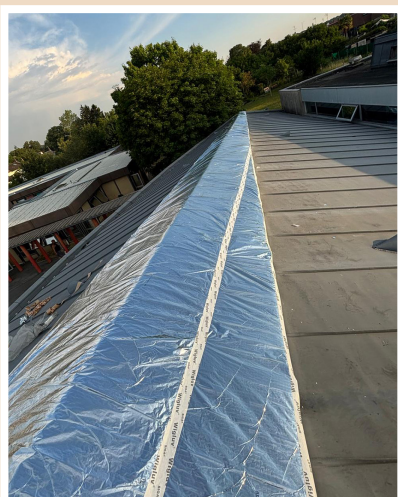
Dans les écoles, plusieurs mesures ont été mises en place dès les premières alertes avant l'arrivée des enfants : aération quotidienne des locaux, installation de climatiseurs mobiles supplémentaires, de ventilateurs et d'un brumisateur, accueil des élèves dans les salles les plus fraîches, menus froids à la restauration scolaire et pauses régulières pour favoriser l'hydratation.

Des jeux d'eau organisés pendant les temps périscolaires ont également permis aux enfants de se rafraîchir dans un cadre ludique. La municipalité a également activé son dispositif communal de gestion de la cani-

cule en assurant un suivi renforcé des personnes inscrites sur le registre communal et en maintenant une vigilance constante de l'ensemble des services municipaux.

La commune de Chaumontel tient à remercier les agents municipaux, les directrices et les enseignants, les élus, ainsi qu'une maman qui a eu la gentillesse de prêter un climatiseur, venu renforcer ceux installés par la municipalité. La commune remercie également les parents qui ont pu garder leurs enfants à la maison ainsi que M. Tokatlian, dont l'intervention rapide pour installer un dispositif d'occultation sur la verrière de la cantine a permis d'améliorer sensiblement le confort thermique des enfants au moment des repas.

Grâce à la mobilisation de chacun, cet épisode de fortes chaleurs a pu être traversé dans les meilleures conditions possibles, en plaçant la sécurité et le bien-être de tous au cœur des priorités de la commune.



Participation citoyenne

Une réunion de présentation du dispositif de participation citoyenne s'est tenue en mairie le 13 juin, en présence de Monsieur le Maire, des élus municipaux et d'une trentaine d'habitants.

Animée par la gendarmerie, cette rencontre a permis de présenter les objectifs du dispositif, destiné à renforcer la vigilance et la prévention en lien direct avec la gendarmerie. D'autres séances d'information seront organisées dans les prochains mois.

La municipalité remercie tout particulièrement le Lieutenant Ijigni, le Major Buffière, Thierry Suffys l'initiateur du projet voté dans l'ancienne mandature, que Xavier Coquentin, conseiller délégué à la tranquillité publique ainsi qu'organisateur de cette réunion et référent sécurité.



RÈGLES DE BON VOISINAGE

Pour préserver une bonne qualité de vie à Chaumontel :

- Selon le code l'environnement nous vous rappelons qu'il est important d'entretenir toutes vos haies et arbres (hauteur maximale de 2 m). Toute largeur est autorisée tant que la haie n'empiète pas sur un terrain voisin ou sur le domaine public.
- Il est aussi important de respecter les horaires des travaux bruyants : du lundi au vendredi, de **8h à 12h** et de **13h30 à 19h30**, les samedi de **9h à 12h** et de **15h à 19h** ainsi que dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.
- Nous vous rappelons qu'un chien qui aboie sans cesse peut être considéré comme une nuisance sonore et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 € (article R-1337-7 du code de la santé publique) pour aboiement excessif.
- N'oubliez pas de constamment ramasser les déjections canines : cette obligation est passible d'une amende de 68 €.

Merci pour votre civisme qui préservera le "bien-vivre" à Chaumontel !



OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES (OTV)

Les vacances estivales débutent et très peu de personnes connaissent et utilisent le dispositif Opération Tranquilité Vacances. C'est un service gratuit permettant à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile pendant votre absence grâce à des patrouilles régulières.

Pour en bénéficier gratuitement, vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site du servicepublic.fr, ou remplir un document en mairie au moins 48h avant votre départ en vacances.

Votre demande sera transmise à la brigade de gendarmerie et de Police Pluri-Communale pour prise en compte et intégration dans leur ronde de surveillance.

Rencontre avec le lieutenant IJIGNI

En vue de sensibiliser aux risques liés au démarchage à domicile, nos aînés seront conviés à une rencontre d'information le 4 septembre prochain à 14h30 en salle du conseil municipal avec le lieutenant Ijigni, commandant la COB (Communauté de brigades) d'Asnières-sur-Oise.

Au cours de cette intervention, plusieurs thématiques seront abordées : les cambriolages, les escroqueries à domicile ou sur internet, les démarchages frauduleux, ainsi que les bons

réflexes à adopter pour garantir sa sécurité et celle de ses proches. Les conseils pratiques dispensés par le lieutenant Ijigni permettront aux participants de mieux identifier les situations à risque et de connaître les démarches à entreprendre en cas de doute.

Rappel du règlement local de publicité

Face à une augmentation du nombre d'infractions constatées sur le territoire communal, le Conseil municipal a adopté le 25 juin 2026 une délibération visant à rappeler les dispositions du Règlement Local de Publicité (RLP).

La commune observe en effet une multiplication des affiches publicitaires et supports promotionnels apposés sur les murs, clôtures et portails de propriétés privées. Or, ce type d'affichage est interdit par le Règlement Local de Publicité, sauf dans les cas prévus par la réglementation.

Ces règles ont pour objectif de préserver la qualité du cadre de vie, de protéger les paysages urbains et de limiter la pollution visuelle, dans l'intérêt de tous.

La municipalité remercie les Chaumontellois pour leur vigilance et leur coopération dans le respect de cette réglementation.

Pour toute question concernant les règles d'affichage ou le Règlement Local de Publicité, les administrés sont invités à se rapprocher des services de la mairie.

» mairie@ville-chaumontel.fr



Interdiction des feux d'artifice pour les particuliers

Par arrêté municipal n° 03-2026-076 en date du 24 juin 2026, l'utilisation de feux d'artifice, pétards et autres engins pyrotechniques par les particuliers est interdite sur l'ensemble du territoire de la commune.

Cette mesure a pour objectif de garantir la sécurité des personnes et des biens, de prévenir les risques d'incendie, de limiter les nuisances sonores et de préserver la tranquillité publique.

Cette interdiction s'applique à tous les espaces publics ainsi qu'aux propriétés privées, sauf autorisation expresse prévue par la réglementation.

Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par les textes en vigueur.

La municipalité remercie l'ensemble des habitants pour leur compréhension, leur civisme et leur contribution à la sécurité de tous.



Nouvelles ruches

La commune poursuit son engagement en faveur de la biodiversité en encourageant les initiatives privées. Cinq nouvelles ruches ont été installées sur différents sites de la commune.

Elles contribuent au développement de la pollinisation, essentielle à la préservation de la biodiversité et au maintien des écosystèmes locaux.



Cérémonie de récompense des CM2 !

Comme chaque année la municipalité organisera le 1^{er} septembre à 18h en mairie, une cérémonie de récompense pour les élèves rentrants au collège.

À cette occasion seront offert à nos collégiens une calculatrice scientifique et un dictionnaire franco-anglais. Un buffet clôturera la cérémonie.



ELECTIONS CMJC 2026



Nous vous informons que le mandat actuel du Conseil Municipal des Jeunes Chaumontellois (CMJC) prendra fin en novembre prochain.

À cette occasion, de nouvelles élections seront organisées pour permettre à de nouveaux jeunes Chaumontellois de s'engager dans la vie de notre commune.

Le CMJC, c'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Jeunes Chaumontellois permet aux 10-14 ans de participer à la vie locale, de proposer des projets pour les enfants et de découvrir le fonctionnement de la collectivité tout en exerçant leur citoyenneté.

En quelques chiffres c'est :

- 12 jeunes de 10 à 14 ans
- Une parité filles/garçons

- Un mandat d'une durée de 2 ans (non renouvelable)

Comment se présenter ?

- » Il faut être Chaumontellois
- » Il faut avoir entre 10 et 14 ans
- » S'investir pour la commune

Vous voulez candidater ?

Tous les dossiers seront prochainement disponibles sur le site de la ville et à l'accueil de la mairie, ou vous pouvez contacter cette l'adresse mail scolaire@ville-chaumontel.fr

Vous avez des idées pour améliorer la vie des jeunes à Chaumontel ? Alors rejoignez l'aventure du CMJC !

Les dates de candidature et du scrutin seront prochainement communiquées.

Sorties scolaires

Sortie au cinéma

Le mercredi 3 juin, 30 enfants de maternelle ont profité d'une sortie au cinéma de Chantilly pour découvrir : « Peppa Pig : La famille s'agrandit ! ».

Un moment de détente et de bonne humeur très apprécié par les jeunes spectateurs.



Provins

Le mercredi 10 juin, 38 enfants élémentaires de l'accueil de loisirs ont participé à une sortie à Provins.

Au programme de cette journée riche en découvertes : la visite de la célèbre Tour César, emblème de la cité médiévale, suivie de l'incroyable spectacle « La Légende des Chevaliers ».

Une belle immersion dans l'Histoire qui a enchanté les enfants et leur a permis de partager un moment convivial et instructif.



Plan canicule

Le CCAS de Chaumontel a mis en place son plan canicule afin d'accompagner les personnes les plus vulnérables.

Les personnes inscrites sur le registre sont contactées régulièrement pour s'assurer de leur bien-être. Selon les besoins, une livraison d'eau à domicile ou un accompagnement vers une salle climatisée peuvent être proposés. Vous avez 65 ans ou plus, résidez à Chaumontel, ou connaissez une per-

sonne vulnérable ?

Contactez le CCAS pour vous inscrire ou signaler une situation nécessitant un accompagnement.



secretariat-general@ville-chaumontel.fr ou 01 34 71 03 96

Portage de livres

Le pôle Culturel de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France propose désormais un service de portage de livres à domicile à destination des personnes rencontrant des difficultés à se déplacer.

Ce service est gratuit.

Renseignements et inscriptions :

01 34 09 26 34



Sortie à la chocolaterie

Le 21 mai dernier, la journée a commencé par la visite de la chocolaterie Alex et Olivier – Les Chocolats du Cœur à Neuville-aux-Bois. Les participants ont découvert les étapes de fabrication du chocolat et une dégustation très appréciée.

L'après-midi, nos aînés ont eu la chance de visiter le château de Chamerolles à Chilleux-aux-Bois, admirant sa magnifique architecture, ses jardins et son musée dédié à l'histoire du parfum.

Cette sortie, mêlant gourmandise et culture, a offert à tous un moment convivial et enrichissant.



Repas des aînés "repas champêtre"

Cette année, le repas champêtre était placé sous le signe du cabaret. En effet le jeudi 11 juin, dans la salle Eugène Coudre, 80 convives ont assisté à un magnifique spectacle par les anciens transformistes du célèbre cabaret proposé Chez Michou « Les Garçons de la Butte », qui a enchanté le public avec des prestations allant de Mylène Farmer à Brigitte Bardot, Charles Aznavour,...

Costumes étincelants, maquillages soignés et prestations pleines d'énergie se sont succédé tout au long de ce succulent repas confectionné par MP Réceptions, traiteur chaumontellois.

Nous tenons à remercier Arturo et « Les Garçons de la Butte » pour leur animations !



L'eau marque l'histoire de Chaumontel depuis l'origine par l'Ysieux et les sources sur les coteaux

A la suite des grandes épidémies mortelles de choléra du début 19^e siècle, (infection intestinale aiguë et contagieuse causée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés par des matières fécales), des mesures hygiénistes sont prises en repensant l'aménagement urbain, créant des réseaux modernes de distribution d'eau potable, d'égouts et des systèmes d'évacuation des déchets.

Pendant des siècles, les femmes n'avaient d'autres choix que de laver le linge dans le cours d'eau, sans installation particulière, exposées aux intempéries.

Les lavoirs couverts ont été construits par volonté d'introduire l'hygiène dans les pratiques domestiques.

Les municipalités se préoccupaient peu d'hygiène avant la loi du 3 février

1851 par laquelle l'État ouvre un crédit extraordinaire pour encourager les communes à bâtir bains et lavoirs publics.

Il s'agit de séparer les lieux où on recueille l'eau potable des lieux d'abreuvoir et de lavage.

L'ancien lavoir, situé rue des Deux Ponts, devenue rue André Vassord, en face de l'abreuvoir où l'on peut encore descendre (en enjambant le piège à mégots que nous avons dû construire à cause des fumeurs indéclicats qui polluent le bief), a été détruit en 1936 pour élargir la rue.

Ses matériaux ont été réutilisés pour construire un nouveau lavoir près de l'actuel monument aux morts.

Nous en avons un autre, rue de la République, face à la salle paroissiale.

C'étaient des lieux importants pour la vie sociale des villages.

Des travaux de rénovation sont prévus afin de les mettre pleinement en valeur !

*Ernest Colloben
adjoint au Maire*



Anciens lavoirs

LA MAIRIE MODIFIE SES HORAIRES D'OUVERTURE

La mairie (tous nouveaux accueils physique et téléphoniques) vous informe de ses nouveaux horaires à partir du 1^{er} juillet 2026. L'accueil au public sera ouvert :

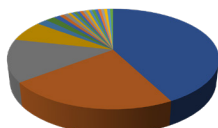
La mairie ouvre désormais ses portes les mardis matin et jeudi après-midi pour répondre à une forte demande des administrés et leur offrir un plus large service au public !

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	8h30 - 12h	13h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h	13h30 - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h	FERMÉE
Jeudi	8h30 - 12h	13h30 - 17h30
Vendredi	8h30 - 12h	13h30 - 17h30
Samedi	8h30 - 12h*	FERMÉE

(* Samedis des semaines paires hors grandes vacances scolaires)

CNI/Passeport

Statistiques générales CNI / Passeports
du 24/09/2025 au 20/03/2026



■ Chaumontel	■ Luzarches	■ Lamorlaye
■ Coye la Forêt	■ Orry la Ville	■ Seugy
■ Villiers-le-Sec	■ Chantilly	■ Persan
■ Aubervilliers	■ Bellefontaine	■ Chatenay en France
■ Crouy-en-Thell	■ Ezanville	■ Fontenay-en-Parisis
■ Fosses	■ Gouvieux	■ Jagny-sous-Bois
■ La Chapelle en Serval	■ Le Mesnil Aubry	■ Mareil-en-France

VILLES (A-C)	QUANTITÉ	VILLES (F-M)	QUANTITÉ	VILLES (B-V)	QUANTITÉ
Chaumontel	151	Fontenay-en-Parisis	2	Bruyères-sur-Oise	1
Luzarches	80	Fosses	2	Creil	1
Lamorlaye	49	Gouvieux	2	Creteil	1
Coye la Forêt	24	Jagny-sous-Bois	2	Drancy	1
Orry la Ville	7	La Chapelle en Serval	2	Epinay-Champlâtreux	1
Seugy	6	Le Mesnil Aubry	2	Fresnoy-en-Thell	1
Villiers-le-Sec	4	Mareil-en-France	2	Lassy	1
Chantilly	3	Paris	2	Louveciennes	1
Persan	3	Précy-sur-Oise	2	Pontarmé	1
Aubervilliers	2	Viarmes	2	Saint-Martin-du-Tertre	1
Bellefontaine	2	Aubergenville	1	Senlis	1
Chatenay en France	2	Belloy-en-France	1	Survilliers	1
Crouy-en-Thell	2	Bernes-sur-Oise	1	Vémars	1
Ezanville	2	Bornel	1	Villaines	1
				Villiers Adam	1

INFORMATIONS MUNICIPALES

Nous contacter :

Mairie de Chaumontel - 20 rue André Vassord
95270 CHAUMONTEL

www.ville-chaumontel.fr - ☎ 01 34 71 03 96

✉ mairie@ville-chaumontel.fr

BONNE RETRAITE À MME RYCKEBUSCH

Après 27 années au service de la commune, Clotilde Ryckebusch fait valoir ses droits à la retraite. La municipalité tient à saluer son engagement au restaurant scolaire, son professionnalisme et sa bienveillance auprès des petits Chaumontellois et de leurs familles.

Qu'elle soit chaleureusement remerciée pour toutes ces années de dévouement et profite pleinement de cette nouvelle étape de vie.



Transport à la Demande

Le service de Transport à la Demande évolue afin de mieux répondre aux besoins des habitants, en offrant des solutions de déplacement plus simples, plus efficaces et davantage adaptées aux attentes de chacun.

Deux nouveaux points de desserte intègrent le réseau : la mairie de Chaumontel et l'église de Villaines-sous-Bois. Cette évolution permet de renforcer la proximité du service et de faciliter les déplacements des habitants de ces secteurs.

À la gare de Luzarches, les horaires sont également ajustés : l'arrivée de 7 h 10 est remplacée par une arrivée à 10 h 10, un nouvel aller-retour est créé à 11 h, tandis que celui de 13 h est supprimé.

Les modalités de réservation restent inchangées. Les trajets peuvent être réservés du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, jusqu'à une heure avant le départ (dans la limite des places disponibles), via le site internet, l'application mobile ou par téléphone.

Le service est accessible à tous. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés et les personnes à mobilité réduite sont invitées à le signaler lors de leur réservation.

Le tarif est compris entre 2 € et 2,50 € selon le trajet. Le règlement peut être effectué avec un Pass Navigo, une carte de transport rechargeable (disponible en gare au prix de 2 €) ou par SMS au 93100.



Agenda

JUILLET

14 : FÊTE NATIONALE

19H30 - PLACE DE L'INTEMPORELLE



19 : ASSOCIATION AAC VAL ET O : EXPOSITION DE VOITURES

9H-13H - PLACE DE L'INTEMPORELLE

SEPTEMBRE

1 : CÉRÉMONIE DE RÉCOMPENSES DES CM2

18H - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

4 : RENCONTRE AVEC LE LIEUTENANT IJIGNI

14H30 - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

5 : ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS

11H - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

5 : FORUM DES ASSOCIATIONS

14-18H - SALLE EUGÈNE COUDRE

12 : AU COEUR DES PLUMES ROSES

11H - SALLE DU CLUB DE L'AMITIÉ

20 : ASSOCIATION AAC VAL ET O : EXPOSITION DE VOITURES

9H-13H - PLACE DE L'INTEMPORELLE

OCTOBRE

10 : RALLYE PÉDESTRE " MAINS MAGIQUES "

10 : AU COEUR DES PLUMES ROSES

11H - SALLE DU CLUB DE L'AMITIÉ

14 : AU COEUR DES PLUMES ROSES

11H - SALLE DU CLUB DE L'AMITIÉ

16 : ASSOCIATION CLUB DE L'AMITIÉ " CONCOURS DE BELOTE "

SALLE EUGÈNE COUDRE

18 : ASSOCIATION AAC VAL ET O : EXPOSITION DE VOITURES

9H-13H - PLACE DE L'INTEMPORELLE

TRIBUNES LIBRES

Groupe de la majorité au Conseil municipal « Continuons Ensemble pour Chaumontel »

Les fortes chaleurs qui ont marqué ce début d'été nous rappellent l'importance de rester vigilants et solidaires, en particulier envers les personnes les plus fragiles.

Quelques gestes simples, comme bien s'hydrater, éviter les sorties aux heures les plus chaudes ou prendre des nouvelles de ses voisins, peuvent faire toute la différence.

Ces épisodes nous invitent également à poursuivre les actions engagées pour adapter notre cadre de vie aux défis climatiques et préserver la qualité de vie dans notre village.

Le groupe de la majorité vous souhaite un très bel été, de bonnes vacances à celles et ceux qui auront la chance d'en profiter, et une pensée à toutes les personnes qui resteront mobilisées durant cette période estivale.

Bel été à toutes et à tous !

Groupe de la minorité au Conseil municipal, « Chaumontel, un nouveau souffle »

Malgré nos sollicitations, le groupe minoritaire n'a pas souhaité nous transmettre de texte.



Ville de Chaumontel,
page de la mairie



Ville_de_Chaumontel



CHAUMONTEL
Application mobile



ville-chaumontel.fr